

## Avis important concernant l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Insurance Group SA

### Chers actionnaires

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a qualifié la situation qui prévaut actuellement en Suisse concernant le Coronavirus (Covid-19) de « situation extraordinaire ». Toutes les manifestations sont interdites au moins jusqu'au 19 avril 2020. En conséquence, l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Insurance Group SA ne peut avoir lieu dans sa forme traditionnelle. Au lieu de cela, conformément à l'art. 6a de l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Coronavirus (COVID-19), **les actionnaires peuvent uniquement exercer leur droit de vote en donnant instruction au représentant indépendant par écrit ou sous forme électronique.**

Les actionnaires qui ont déjà donné procuration au représentant indépendant n'ont pas besoin de prendre d'autres mesures. Les autres actionnaires peuvent procéder comme suit :

### Vote en ligne

**Nous conseillons fortement aux actionnaires de faire usage de leur droit de vote en utilisant l'application internet jusqu'au 29 mars 2020.** Vous pouvez exercer votre droit de vote pour l'Assemblée générale ordinaire en ligne jusqu'au 29 mars 2020 sur [ip.computershare.ch/Zurich](http://ip.computershare.ch/Zurich) et entrez les données de connexion inscrites sur votre carte-réponse.

### Représentant indépendant

S'il n'est pas possible d'utiliser l'application internet, vous pouvez envoyer la carte-réponse par courrier au représentant indépendant selon les instructions sur votre carte-réponse. Nous vous prions de bien vouloir nous retourner cette carte-réponse le plus tôt possible. La prise en considération des cartes-réponses reçues après le 27 mars 2020 ne pourra pas être garantie.

### Actionnaires ayant demandé une carte d'admission ou désigné un représentant

Les actionnaires qui ont déjà demandé une carte d'admission ou qui ont donné procuration à un représentant recevront par courrier séparé une nouvelle carte-réponse avec les données de connexion, et peuvent toujours donner des instructions au représentant indépendant en suivant les instructions ci-dessus.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour cette situation extraordinaire qui est hors de notre contrôle à tous et de votre aide pour assurer le succès de l'Assemblée générale ordinaire.